

Trimestriel – numéro 7 – 1 octobre 2022

LE MOT du DMDA 28



*(Délegué militaire départemental adjoint)
Plus que jamais, la solidarité nationale et le besoin de cohésion citoyenne sont nécessaires pour faire face au contexte international rendu difficile par l'accumulation des crises sécuritaire, énergétique et sanitaire.*

Les armées sont naturellement sollicitées et l'exercice de leurs multiples missions s'inscrit dans cet environnement complexe.

Ce numéro vous présentera quelques actualités locales des trois derniers mois estivaux. Un bref point sur l'OTAN et la dissuasion nucléaire ainsi que la présentation d'un matériel majeur de l'armée de terre agrémentent ce numéro qui se veut en lien avec l'actualité.

Correspondants défense, acteurs du rayonnement des armées dans le département, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la délégation militaire départementale d'Eure et loir.

Bonne lecture.

Capitaine Pierre-Alain Peyrefitte

SOMMAIRE

Actualités et activités militaires
Stratégie énergétique de Défense française
L'organisation du traité de l'Atlantique nord « OTAN/NATO »
Armes nucléaires et doctrines d'emploi – USA/OTAN – Russie – France
Défense Nationale et électrification des véhicules militaires
Camion équipé d'un système d'artillerie – CAESAR
Le service militaire adapté – SMA
Les carrières sous-officiers – armée de terre et marine nationale
Le recrutement au sein du Ministère des Armées

ACTUALITÉS ET ACTIVITÉS MILITAIRES

✚ **12 au 13 JUILLET 2022 Chartres** : un détachement de l'ALAT (Aviation légère de l'Armée de Terre) s'est installé sur l'aérodrome de Chartres en Eure-et-Loir. Leur mission : s'entraîner pour le défilé aérien du 14 juillet au-dessus des Champs Élysées.

- **12 juillet** : en présence du DMD le détachement de l'ALAT a ouvert ses portes aux enfants des centres de loisirs ainsi qu'aux élus du département ;



- **13 juillet** : répétition défilé aérien – la DMD vole au-dessus des Champs-Élysées



✚ **14 JUILLET 2022 Chartres** : Prise d'Armes et défilé Républicain



ONT DÉFILÉ
La Gendarmerie
La Police Nationale
La Police Municipale
L'UIISC1
Les pompiers
Le SNU

✚ **14 JUILLET 2022 Dreux** : La Délégation militaire départementale était représentée par le commissaire en chef des Armées Bruno F



✚ **Feux de forêt** : l'UIISC1 de Nogent le Rotrou a été largement sollicitée au cours de l'été 2022.

✚ **16 août 2022** : libération de Dreux

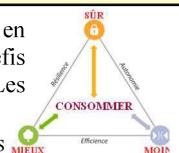
✚ **26 août 2022** : libération de Chartres

✚ **23 septembre 2022** : journée RCIT / BA105

✚ **1^{er} octobre 2022** : l'emprise de l'ancien EAR de Châteaudun est désormais transférée à la communauté de commune du grand Châteaudun.

STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DE DÉFENSE FRANÇAISE

Cette stratégie fait suite au rapport du groupe de travail ministériel constitué en septembre 2019 par la Ministre des Armées afin de répondre aux nouveaux défis énergétiques. Son ambition est de réduire la dépendance aux produits pétroliers. Les grandes lignes de la stratégie reposent sur le triptyque ci-contre.



Consommer « sûr » : la production de pétrole semble avoir atteint ses limites et les zones de production et de transit des ressources sont devenues très instables.

Consommer « moins » : maîtriser les consommations et développer une culture de la sobriété énergétique.

Consommer « mieux » : favoriser l'emploi de nouvelles technologies et des carburants de nouvelle génération.

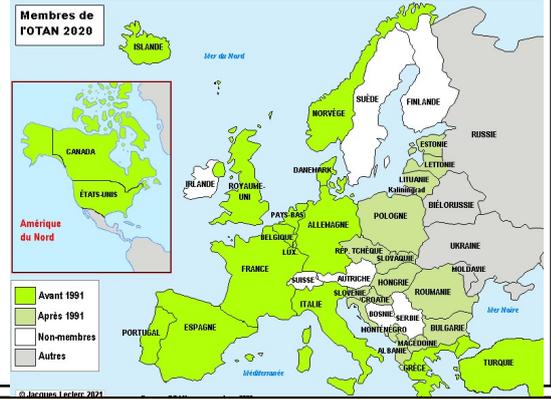
L'ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD – « OTAN/NATO »

L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord fondée 1949, fut créée pour protéger la population et le territoire des pays membres. Basée sur le principe de la défense collective, si un pays de l'OTAN est attaqué, tous sont attaqués et doivent le défendre.

30 pays sont membres de cette organisation : Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

21 sont membres de l'Union européenne, 7 pays sont en Europe 2 se trouvent sur le continent américain.

De plus, la Suède et la Finlande ont, en 2022, officiellement déposé leur candidature pour entrer dans l'OTAN. Notons également que trois pays ont également exprimé leur intérêt à rejoindre l'alliance : la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie et l'Ukraine.



ARMES NUCLÉAIRES ET DOCTRINES D'EMPLOI – USA/OTAN – RUSSIE - FRANCE

LES PAYS DISPOSANT ARMES NUCLEAIRES

Dans le monde, 9 pays possèdent l'arme nucléaire : la Russie, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Chine, l'Inde, le Pakistan, Israël et la Corée du Nord.

La France est le seul état de l'Union Européenne à disposer d'une force de dissuasion nucléaire.

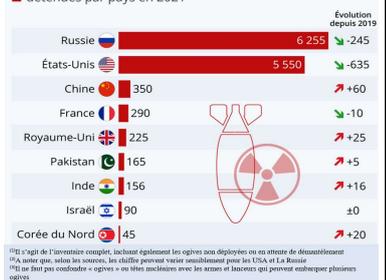
L'Afrique du sud n'en disposerait plus aujourd'hui (choix politique lié aux coûts).

L'Iran a déclaré récemment disposer de la technologie pour fabriquer des bombes nucléaires.

Dans le cadre de la politique de dissuasion nucléaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (Otan), d'autres États membres de l'Union européenne hébergent au sein de leur territoire des armes atomiques américaines : l'Italie, les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique. Le Royaume-Uni (en plus de disposer lui-même de l'arme nucléaire) et la Turquie, qui n'appartiennent pas à l'Union européenne, ont également reçu des armes tactiques américaines au nom du partage nucléaire.

L'arsenal des puissances nucléaires

Estimation du nombre total d'ogives nucléaires détenues par pays en 2021⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾



DOCTRINES D'EMPLOI

Doctrine US -OTAN

Le concept d'emploi de l'arme nucléaire de théâtre ou tactique est présenté sans ambiguïté en juin 2019 et s'intitule : *“Integration of nuclear weapons employment with conventional and special operations forces is essential to the success of any mission or operation”* ! en clair, le nucléaire peut s'utiliser comme n'importe quelle munition dès lors que la cible est militaire et qu'obtenir la victoire l'impose.

Ce nouveau concept US intègre d'emblée un emploi possible de charges nucléaires de faible puissance sur la ligne de front.

Il est à noter que au fil des manœuvres de l'OTAN, les USA préparent, organisent et accoutument les européens à la guerre, y compris à la « bataille nucléaire de l'avant » en Europe sur ses frontières avec la Russie, cette fois-ci directement sur la terre « de la Sainte Russie », et non plus sur les anciennes Républiques Socialistes Soviétiques.

La riposte russe serait immédiate et à hauteur.

Doctrine Russe

Le 2 juin 2020, la Russie a promulgué un décret intitulé *“Fondements de la politique de la Fédération de Russie en matière de dissuasion nucléaire”*. Signé par Vladimir Poutine, ce document identifie un éventail de menaces que la Russie cherche à dissuader et détaille les conditions dans lesquelles Moscou pourrait utiliser l'arme nucléaire.

Ainsi selon la doctrine nucléaire russe la “Fédération de Russie se réserve le droit d'utiliser des armes nucléaires en réponse à l'utilisation d'armes nucléaires et d'autres types d'armes de destruction massive contre elle et/ou ses alliés, ainsi qu'en cas d'agression contre la Fédération de Russie utilisant des armes conventionnelles, lorsque l'existence même de l'État est menacée”.

La Russie se réserve ainsi la possibilité d'un emploi en premier de l'arme atomique.

Doctrine Française

La base de la doctrine française repose sur la volonté de conférer à l'arme nucléaire un rôle fondamentalement politique. Il s'agit « d'empêcher la guerre ».

Le principe de la dissuasion française est celui de la frappe d'ultime avertissement, toujours unique. L'arme nucléaire ne saurait être une arme utilisable au même titre que les autres.

Mais ce principe est désormais en opposition avec le concept OTAN/américain. Parce que la France fait partie de l'OTAN, le modèle de dissuasion « à la Française » est remis en question.

A noter pour terminer que depuis 1995 la frappe ultime peut être « adaptée » quant au choix des cibles retenues par le Président de la République. Les cibles pourraient être militaires, industrielles ... ou tout autre. Un pré-avertissement semble même aujourd'hui envisageable.

DÉFENSE NATIONALE ET ÉLECTRIFICATION DES VÉHICULES MILITAIRES

L'électrification des véhicules militaires pourrait permettre aux armées de répondre aux trois défis majeurs ci-après :

1. Comment contribuer la sûreté des approvisionnements pétroliers
2. Comment réduire l'impact logistique des besoins énergétiques liés à :
 - a. L'augmentation des volumes et des poids des véhicules avec en corollaire une nette progression de la puissance des moteurs;
 - b. L'intégration de systèmes électroniques et numériques de plus en plus nombreux et gourmands en énergie.
3. Comment réduire l'empreinte carbone attendue par le politique.

DÉFENSE NATIONALE ET ÉLECTRIFICATION DES VÉHICULES MILITAIRES - suite

Au regard de la consommation totale nationale du transport terrestre, la consommation du parc de véhicules de l'armée de terre ne représentait en 2018 qu'environ 0,1%. En corollaire, l'enjeu écologique n'apparaissait pas primordial d'autant qu'il est probable que l'hybridation ne sera appliquée qu'à certaines catégories de véhicules.

L'électrification apportera certes des gains financiers indirects sur toute la chaîne d'acheminement logistique du carburant, mais les vrais enjeux d'une électrification intégrant une propulsion hybride électrique/thermique sont ailleurs. L'électrification des véhicules doit permettre de :

1. faire face à des besoins électriques croissants
2. intégrer de nouvelles fonctionnalités (*numérisation du champ de bataille, stabilisation dynamique d'armes, nouvelles armes type laser...*)
3. adopter des solutions électriques et non plus mécaniques dans la conception et la fabrication des matériels afin d'en diminuer les coûts.

Il faut aussi noter que le profil d'utilisation d'un véhicule militaire sur le terrain et au combat est spécifique :

- plus d'heures en fonctionnement statique que de kilomètres parcourus ;
- importance de l'informatique et de l'électronique embarquées
- potentielles phases hyper-dynamiques
- besoins en énergie en rapport avec chacune des phases ci-dessus

L'hybridation des véhicules de combat au regard des **avantages et inconvénients** décrits ci-contre implique une révision, voire à réinventer l'architecture des véhicules militaires. Il en sera question dans le numéro 8.

Des véhicules de combat hybrides quant au mode de propulsion sont aujourd'hui à l'étude. Ainsi le « Griffon » hybride pourrait être opérationnel en 2025, avec une livraison des premiers engins à l'horizon 2028-2030.

AVANTAGES	INCONVÉNIENTS
a. ↗furtivité thermique	a. ↘rendement batteries lorsque T°<13°C
b. ↗furtivité acoustique	b. stockage électricité lié à la taille des batteries
c. ↗accroissement réactivité	c. poids des batteries
d. ↗ « survivabilité »	d. système de refroidissement performant pour les composants électriques et électroniques
e. ↗disponibilité	e. trouver des solutions pour un stockage d'énergie plus performant face à des besoins électriques croissants
f. ↘contraintes mécaniques	f. moteur thermique pour produire de l'électricité
g. ↘conso carburant	
h. ↘rejets polluants	

CAMION ÉQUIPÉ D'UN SYSTÈME D'ARTILLERIE – CAESAR

Dotation Française

Après la livraison de 18 canons à l'Ukraine l'Armée de Terre Française dispose aujourd'hui de 58 canons CAESAR (Camion équipé d'un système d'artillerie)

Le 29 juillet 2022, l'industriel NEXTER a annoncé que le ministère Français des Armées avait passé une commande de 18 exemplaires du CAESAR en remplacement de ceux donnés à l'Ukraine. A noter qu'en février 2022, le premier Ministre avait passé une commande de 600 millions d'euros pour développer une version blindée et modernisée du CAESAR, le CAESAR NG et en acquérir 33 exemplaires, ce qui pourrait porter à terme le nombre de CAESAR à 109.

Actuellement, il faut 18 mois pour en produire un exemplaire.

Utilisation opérationnelle

Avec l'armée Française : Afghanistan – Irak – Liban – Mali
Armées étrangères : Ukraine – Arabie Saoudite

Export

359 exemplaires vendus dont 273 dans 7 pays : Arabie Saoudite – Danemark – Indonésie – Maroc – République Tchèque – Thaïlande – Belgique. La Lituanie et la Colombie ont manifesté leur intérêt pour respectivement 18 et 4 exemplaires.

Description

Il s'agit d'un camion transportant un système d'artillerie de 155mm aux standards OTAN, avec son équipe de pièce (5 personnes) ainsi que 18 coups complets. Poids (masse à vide et PTAC) 15,9 t / 17t / distance franchissable 600km – vitesse (route/tout terrain) : 80km/h / 50km/h
Tire 6 obus en 1mn - Temps de mise en batterie / sortie de batterie : <60s / <40s
Portée : fonction du type d'obus utilisé.

Munitions

Toutes munitions OTAN de 155mm.

Portée de ≥ 40km avec obus ERFB (extended range full bore)

Portée de 50km avec propulsion additionnelle

PERFORMANCES	
Portées obus	
Obus 155 LU 211 HB	→ 29 km
Obus 155 LU 211 BB	→ 39 km
Obus 155 ERFB	→ 42 km
Obus 155 VLAP	→ 55 km
Obus 155 BONUS	→ 34 km



LE SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ – SMA

Histoire :

En 1961, à l'initiative de Monsieur Michel Debré, premier Ministre, sur proposition du général Nêmo alors commandant supérieur interarmées des Antilles-Guyane, est créé le Service Militaire Adapté (SMA) aux Antilles et en Guyane.

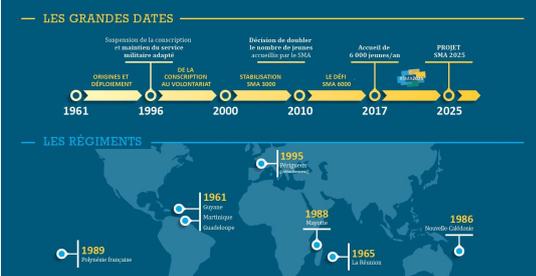
La majeure partie des ultramarins étant alors dispensés de service militaire, l'objectif, pour combattre la misère et le sous-développement, était de fédérer la jeunesse d'Outre-mer autour d'un service militaire tout en valorisant leur territoire.

Le succès étant au rendez-vous, le SMA s'étend à la Réunion en 1965, en Nouvelle Calédonie en 1986, à Mayotte en 1988 et en Polynésie française en 1989. 7 Régiments existent aujourd'hui (RSMA).

Le SMA aujourd'hui :

Sous double tutelle des ministères de l'outre-mer et des Armées, le SMA est le dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle au profit des jeunes volontaires, de 16 à 25 ans, femmes et hommes, éloignés du marché de l'emploi, peu ou pas qualifiés et résidant dans les territoires d'outre-mer suivants : Martinique Guadeloupe/Saint Martin, Guyane, La Réunion, Mayotte, Nouvelle Calédonie/Wallis et Futuna et la Polynésie Française.

60 ANS AU SERVICE DES JEUNES DES OUTRE-MER



LE SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ – SMA - SUITE

Ce dispositif leur permet :

1. d'acquérir une formation professionnelle qualifiante correspondant aux besoins économiques de leur territoire ainsi que des compétences sociales ;
2. de recevoir la formation militaire nécessaire à l'engagement de militaires dans le cadre des plans de défense et des plans de protections et de secours aux populations.

Bilan

Près de 6000 jeunes sont accueillis chaque année. Plus de 120.000 volontaires ont à ce jour bénéficié de ce dispositif et le taux d'insertion professionnelle approche les 80%. 8 jeunes sur 10 ont obtenu leur permis de conduire B

Cette année encore des jeunes des RSMA de Guadeloupe et de Nouvelle Calédonie ont défilé sur les Champs-Élysées lors du 14 juillet.

A noter qu'en métropole, il y a le SMV (Service Militaire Volontaire) créé en 2015 qui s'adresse à la même population éloignée de l'emploi.

LES CARRIÈRES SOUS-OFFICIERS – ARMEES DE TERRE ET MARINE NATIONALE

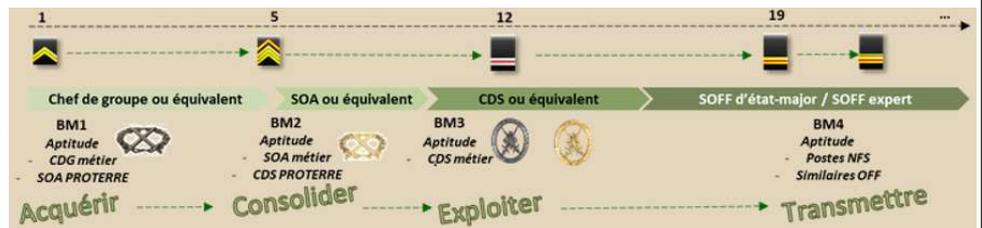
ARMÉE DE TERRE

De 2022 à 2025, le Brevet Militaire de deuxième niveau (BM2) remplacera l'actuel BSTAT (Brevet Supérieur de Technicien de l'Armée de Terre). Tous les sous-officiers, au cours de leur 5^{ème} année de service, devront le passer.

L'attribution de ce brevet entraînera dans l'année la promotion au grade sergent-chef. Les jeunes sous-officiers seront ainsi mis plus tôt en situation de responsabilité.

Le BM3, brevet chef de section, pourra être attribué à partir de 3 ans minimum d'expérience en tant que BM2. Cette attribution conditionnera l'avancement au grade d'adjudant.

L'avancement au grade de major deviendrait systématique à la suite de l'attribution du BM4 certifiant l'aptitude à tenir des emplois comparables à ceux d'un officier subalterne.



BM Brevet Militaire
CDG : Chef De Groupe
SOA : Sous-Officier Adjoint

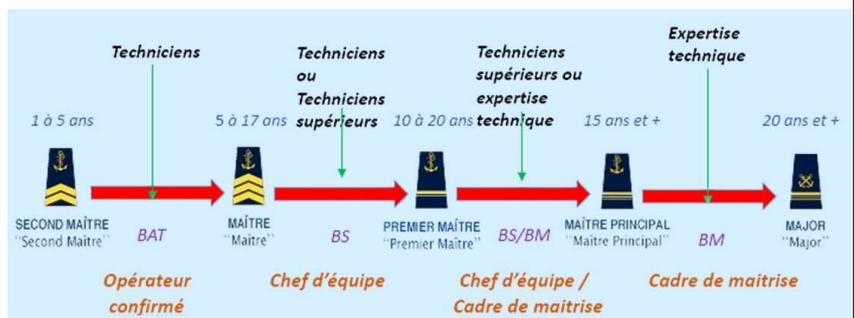
CDS : Chef De Section
NFS : Niveau Fonctionnel Supérieur
OFF : OFFicier

MARINE NATIONALE

La préparation au Brevet d'Aptitude Technique (BAT) constitue la première spécialisation qui oriente la carrière.

L'accès au Brevet Supérieur (BS) intervient à une ancienneté de service comprise entre 5 et 17 ans maximum, la moyenne étant de 9 à 10 ans. Le BS ouvre l'accès au statut de carrière et aux emplois de technicien supérieur et de chef d'équipe.

Le Brevet de Maîtrise (BM) sanctionne l'acquisition d'un haut niveau de compétence et permet d'accéder au grade de Major. Le terme « d'expert technique » est alors employé pour les détenteurs de ce diplôme.



LE RECRUTEMENT AU SEIN DU MINISTÈRE DES ARMÉES

NOTE : tous les liens en bleu ci-dessous sont actifs

 **Armée de terre**
<https://www.senganger.fr/>

 **Marine nationale**
<https://www.lamarinerecrite.fr/>

 **Armée de l'Air et de l'Espace**
<https://devenir-aviateur.fr/>

 **Civils de la défense**
<https://www.civils.defense.gouv.fr/>

 **Service de santé des armées**
<https://www.defense.gouv.fr/sante/recrutement/rejoindre-service-sante-armees>

 **Service du commissariat des armées**
<https://www.defense.gouv.fr/commissariat/recrutement>

 **Direction générale de l'armement**
<https://www.defense.gouv.fr/dga/recrutement-a-dga>

 **Direction générale des relations internationales et de la stratégie**
<https://www.defense.gouv.fr/dgris/mieux-nous-connaître/recrutement-dgris>

 **Direction générale de la sécurité extérieure**
<https://www.dgse.gouv.fr/fr/le-recrutement/nos-metiers>

 **Direction de la maintenance aéronautique**
<https://www.defense.gouv.fr/dmae/recrutement>

 **Gendarmerie**
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/recrutement/>

 **Garde Nationale**
<https://garde-nationale.gouv.fr/reservistes/rejoindre-la-garde-nationale>

MILITAIRES :

Le ministère des Armées offre tous les métiers nécessaires à l'accomplissement des missions dévolues à chacune des armées. Qu'il s'engage sans le BAC (militaire du rang), entre BAC et BAC +2 (sous-officier) ou au-delà (officier), il est aujourd'hui toujours possible à un jeune, quel que soit son niveau, d'obtenir un premier contrat militaire et de faire carrière par le biais de la formation et de la promotion interne.

Chacun peut ainsi avoir accès à une formation et à un métier.

CIVILS DE LA DÉFENSE :

Le ministère des Armées dispose également de personnels civils : fonctionnaires, ouvriers de l'Etat, et agents sur contrat.

Les fonctionnaires sont répartis en trois catégories (A, B et C fonction des responsabilités) et sont recrutés par concours. Le recrutement peut également s'effectuer sans concours pour les personnels de catégorie C.

Rappelons que le CIRFA est le point unique du département pour tous renseignements relatifs aux offres des Armées.

1, rue Pierre Mendès France 28000 CHARTRES - téléphone : 02 37 91 56 39